

# COUPON DE RÉSERVATION DE STAND

Strictement réservé Village d'Exposants du "Festi'Couleurs 2023"  
**Samedi 20 mai 2023**

Merci de bien vouloir **remplir, signer, tamponner, retourner** ce coupon de réservation accompagné :

- du règlement intérieur du village Festi'Couleurs 2023 signé
- d'une copie de votre attestation d'assurance
- de votre règlement (à l'ordre de l'Association Kirikou Événements)

## VOS COORDONNÉES

Nom / Prénom :

Dénomination :

Fonction :

Adresse :

Ville : ..... Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Fax : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Email :

N° SIRET :

N° de TVA intra-communautaire :

**Activité représentée / Produits vendus lors du Festi'Couleurs:**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **Association Kirikou Événements**

30 Rue de Tunis – Appartement 3535 – 31200 Toulouse  
N° SIRET : 448.987.008.00019 / Réf. Préfectorale : W313016509 / APE : 9499Z  
Tél : 07 68 53 96 68 / 07 81 86 84 14  
09 50 78 17 27 – Fax : 09 55 78 17 27

[communication.festicouleurs@gmail.com](mailto:communication.festicouleurs@gmail.com) / [www.festicouleurs.com](http://www.festicouleurs.com) / [www.ake31.com](http://www.ake31.com)

## Je souhaite participer au Village Festi'Couleurs :

	Forfait 1 journée	Forfait repas
<b>STAND NON MARCHAND</b> Présentation simple de la structure	<input type="checkbox"/> 25€	<input type="checkbox"/> 35€ *Repas pour 1 pers
<b>STAND MARCHAND</b> Vente de biens et/ou services	<input type="checkbox"/> 55€	<input type="checkbox"/> 70€ *Repas pour 1 pers

Je confirme le montant total TTC de ma réservation et m'engage pour la somme de :

.....  
 Chèque                       Espèces                       Virement bancaire

### Société Générale Toulouse Saint-Michel

C/Banque : 30003 Agence : 02115 N° Compte : 00037277965 Clé : 64

J'aurai à ma disposition un espace de réception et d'accueil meublé de 2 tables et 4 chaises (dimensions : 3x3 m) et je peux jouir de l'ensemble des services associés à mon stand, à savoir la présentation de ma structure sur la page facebook, sur le site [www.ake31.com](http://www.ake31.com) et la présence de mon logo sur le programme du festival.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et des dispositions communes à tous les exposants du Village Festi'Couleurs et y adhérer.

Remarque : aucune réservation ne sera prise en compte sans le contrat ci-dessus signé, le règlement de la réservation du montant total TTC indiqué ci-dessus et la copie des attestations d'assurance. Les documents remplis et signés devront impérativement parvenir à l'association A.K.E avant **le 28 avril 2023**.

Fait à TOULOUSE, le :  
en double exemplaire, un exemplaire pour l'**Organisateur**, un exemplaire pour l'**Exposant**

**L'Organisateur**

**L'Exposant**

Nom :

Nom :

Date :

Date :

Signature et Cachet :

Signature et Cachet :

### Association Kirikou Événements

30 Rue de Tunis – Appartement 3535 – 31200 Toulouse  
N° SIRET : 448.987.008.00019 / Réf. Préfectorale : W313016509 / APE : 9499Z  
Tél : 06 10 86 73 70 – 07 81 86 84 14  
09 50 78 17 27 – Fax : 09 55 78 17 27

[communication.festicouleurs@gmail.com](mailto:communication.festicouleurs@gmail.com) / [www.festicouleurs.com](http://www.festicouleurs.com) / [www.ake31.com](http://www.ake31.com)

## Règlement intérieur du Village d'Exposants **FESTI'COULEURS 2023**

- **Article 1** : Seul l'exposant ayant acquitté un droit d'inscription est officiellement admis à présenter sa marchandise.
- **Article 2** : Les exposants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Toute infraction aux dispositions du règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure.
- **Article 3** : S'ils en possèdent une, les exposants doivent justifier de leur qualité professionnelle. Cette justification est à joindre impérativement au bulletin de réservation.
- **Article 4** : N'oubliez pas de vérifier auprès de votre assureur que votre police couvre la casse, le vol et l'incendie de votre stand. Vous êtes responsable de cet emplacement.
- **Article 5** : **L'installation des stands se fera le vendredi 19 mai 2023 à partir de 14h à 17h ou samedi 20 mai 2023 de 9h à 12h, le jour du festival et le démontage à partir du samedi 20 mai 18h.**
- **Article 6** : Toute demande de changement postérieure à la conclusion du contrat, peut être discrétionnairement refusée par l'organisation. Ce choix est fait en conciliant les désirs de l'exposant et les contraintes de l'organisation.
- **Article 7** : Les exposants ne sauraient troubler les droits que possèdent les autres personnes sur leur stand. On ne peut dégrader, empiéter, perturber ou dénigrer le stand des autres bénéficiaires.
- **Article 8** : L'organisation peut demander à un exposant de retirer tout moyen de publicité inapproprié soit du fait de son contenu, soit du fait de son existence même.
- **Article 9** : Seuls les produits énumérés dans cette présente convention peuvent être présentés sur le stand.
- **Article 10** : En aucun cas les exposants n'ont l'autorisation de faire de la restauration sur leur stand. **La vente de sandwiches, boissons, etc. fait l'objet d'une demande spécifique.**
- **Article 11** : L'exposant s'engage à respecter la réglementation économique en vigueur et à ne pas commercialiser de contrefaçons.
- **Article 12** : L'exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité.
- **Article 13** : L'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans avoir à se justifier.
- **Article 14** : Afin de présenter une manifestation de qualité, nous demandons à chacun de présenter des produits de choix, de soigner l'aménagement et la présentation de son stand.
- **Article 15** : Respecter les normes d'hygiène, les produits en vente doivent être en conformité avec les normes sanitaires de conservation, d'exposition et de vente.
- **Article 16** : Les exposants s'engagent par l'acceptation du présent règlement à renoncer à tout recours envers l'organisation.
- **Article 17** : La réservation est valable pour les dates retenues et réglées. Aucune somme ne sera restituée si l'exposant se désiste après le **05 mai 2023** ou bien ne désire pas garder son emplacement.
- **Article 18** : Si l'événement devait être annulé, l'organisation s'engage à restituer les sommes versées par les bénéficiaires.
- **Article 19** : De même, les exposants renoncent expressément à tout recours contre l'organisation pour l'utilisation de clichés, citations ou films, représentant la personne physique jouissant du stand lors de la durée du festival.

Fait à TOULOUSE, le :

en double exemplaire, un exemplaire pour l'**Organisateur**, un exemplaire pour l'**Exposant**

L'**Organisateur**

L'**Exposant**

Nom :

Nom :

Signature et Cachet :

Signature et Cachet :

### Association Kirikou Événements

30 Rue de Tunis – Appartement 3535 – 31200 Toulouse  
N° SIRET : 448.987.008.00019 / Réf. Préfectorale : W313016509 / APE : 9499Z  
Tél : 06 10 86 73 70 – 07 81 86 84 14  
09 50 78 17 27 – Fax : 09 55 78 17 27

[communication.festicouleurs@gmail.com](mailto:communication.festicouleurs@gmail.com) / [www.festicouleurs.com](http://www.festicouleurs.com) / [www.ake31.com](http://www.ake31.com)